

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$ 5.00 (payable durant l'année) 6.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$ 3.00 (payable durant l'année) 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$ 0.50 Chaque insertion suivante 0.124

Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion \$ 0.08

Chaque insertion suivante, par ligne 0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC

LUNDI, 27 FÉVRIER 1871.

La Question des Pêcheries.

Le discours de Sir John A. Macdonald en réponse à Sir A. T. Galt, que le télégraphe ne nous avait qu'imparfaitement transmis, a été réellement fort habile et spécieux.

La théorie de Sir John A. Macdonald est qu'il faut prendre en bonne part tout ce que fait l'Angleterre, ne point lui prêter l'intention de nous abandonner, dormir tranquille sur la foi des engagements qu'elle a contractés à notre égard, et ne voir dans le retrait des troupes et autres mesures de ce genre que de simples modifications apportées au système militaire de l'empire.

A ce point de vue, tout s'éclaircit et rassérène. Le gouvernement impérial n'avait pas besoin de nous exprimer de nouveau sa sympathie à propos des invasions feniennes.

Le retrait des troupes ne saurait avoir la signification qu'on lui donne lorsqu'il est accompagné des mêmes protestations d'amitié et de protection qu'en 1865.

Sir John soutient que dans la question des pêcheries, le gouvernement impérial marche d'accord avec le nôtre. C'est nous qui avons proposé d'instituer une commission internationale, et quoique la mission confiée à cette commission soit plus étendue que le but que, d'après notre projet, on lui aurait donné, l'honneur de l'initiative ne nous en revient pas moins.

deur anglais à Washington. Il n'était que juste que, de notre côté, nous n'abandonnions rien pour nous tenir d'accord avec la Mère-Patrie; et pour cela nous avons suspendu nos prétentions à propos des pointes de terre.

On nous demande, dit l'orateur, pourquoi nous avons consenti à cela. Je réponds franchement: parce que le gouvernement de Sa Majesté, songeant aux causes de difficultés existant entre lui et le gouvernement américain, nous en a prié, pour éviter toute complication. Nous ne disons pas, nous n'avons jamais dit, qu'on le remarque bien, que peu nous importait de créer des difficultés entre l'Angleterre et les États-Unis; que peu nous importait d'augmenter une guerre, si à la fin nous parvenions à chasser de nos eaux tout pêcheur étranger.

Puis, il a dit ensuite: Les documents prouvent que c'est le gouvernement canadien qui a demandé la création d'une commission sur la question des pointes, et que le gouvernement impérial y avait donné son assentiment.

Le Dr. Tupper exprime l'opinion que la Commission a été nommée, non pour sacrifier nos droits, mais pour éviter la guerre, dont les horreurs retomberaient sur le Canada.

Sir John ajoute que si l'on peut une fois régler la question de l'Alabama, il n'est pas probable qu'il s'élève jamais de question qui puisse troubler le bon accord entre nos voisins et nous; et il fait un tableau brillant de l'harmonie qui régnera entre le Canada et les États-Unis, marchant côte à côte, sans crainte de voir surgir aucune difficulté, aucune cause de guerre, tandis que s'ouvrira devant nous une ère de prospérité inouïe.

à esquissé la fosse où reposera bientôt la question des pêcheries et fait clairement entendre que pour rien au monde nous ne devrions courir le risque d'adopter une guerre avec les États-Unis, c'est que nul n'a interrompu l'orateur pour lui dire: Et les pêcheries qu'en faites-vous? Si vous êtes décidé à maintenir, en tout ou même seulement en partie, la position que vous avez prise, n'est-ce pas là une de ces questions qui peuvent troubler l'harmonie entre les deux pays? Comment pouvez-vous dire qu'une fois la question de l'Alabama réglée, il n'y a plus de question qui nous puisse diviser?

Il faut croire que la Chambre n'a point compris ou n'a point voulu comprendre. De fait, il semble qu'il y ait entre tous une sorte d'entente tacite qui empêche d'appeler jamais les choses par leur nom. C'est en portant cet air au plus haut degré que le discours de Sir John A. Macdonald a obtenu et mérité grand succès.

Que veut-il dire en définitive? Qu'à aucun prix nous ne serons une cause de brouille entre l'Angleterre et les États-Unis, parce que nous savons trop bien que c'est sur nous qu'il en retomberait les plus cruelles conséquences; et que pour éviter cette extrémité, tous les sacrifices nous paraîtraient légers.

M. Mackenzie a pris ensuite la parole pour blâmer les propositions présentées par M. Galt. Il les trouve injustes.

Le député de Lambton est d'avis que le retrait des troupes est une mesure équitable, car il n'était pas juste d'augmenter les taxes qui pèsent sur les citoyens anglais pour payer les soldats destinés à notre défense.

On voit que M. McKenzie est prêt à tout, même à partir en guerre d'un coup léger.

Le Dr. Tupper exprime l'opinion que la Commission a été nommée, non pour sacrifier nos droits, mais pour éviter la guerre, dont les horreurs retomberaient sur le Canada.

Informations.

La capitale a été mise en émoi samedi par le bruit que les brefs d'élection à Ontario seraient émis aujourd'hui, rapportables le 22 mars.

Il est possible que M. Sandfield Macdonald ait eu ce projet; mais la maladie l'empêchera dans tous les cas de l'exécuter.

Dans l'espace de huit jours vingt-deux voitures sont parties de la ville et des environs de Québec pour se rendre par le nouveau chemin des uns au lac St. Jean et les autres au lac Jacques-Cartier et au-delà.

Le 14 de ces voitures se rendent au lac St. Jean et les 8 autres à des points intermédiaires. Sur les 14 qui vont au lac St. Jean 6 sont des colons de Ste. Foy et de Beauport qui sont partis chargés d'effets et d'ustensiles pour leurs nouveaux établissements. Ces voitures sont parties comme suit:

Jeu, 16 février, MM. Hypolite Cauchon et Jean Gâté.

Samedi, 18 février, Jos. Drapreau.

Lundi, 20 février, Hon. Bélanger, D. Giroux et M. Filiu.

Mardi, 21 février, Hilaire Bélanger.

Mercredi, 22 février, Sept voitures de St. Jérôme s'en retournant au Lac et deux voitures de Ste. Foy, J. McTish.

Jeu, 23 février, B. Chalifour, Jos. Grenier, Moïse Vaehon, F. X. Grenier, Alphonse Marcoux, Ed. Maroux.

Ces voyageurs comme tous autres qui passeront par ce chemin n'ont rien à appréhender; car outre les établissements de MM. Lachance, Vermette, Huppé et Bureau, il y a six camps à peu près également espacés, toujours occupés par des gardiens qui ont soin de tenir ces camps chauds et qui fournissent du foin et de l'avoine pour les chevaux des voyageurs, moyennant paiement.

G. TREMBLAY, P. T. R. Beauport, 25 février 1871.

L'hon. Sénateur Tessier a fait une déclaration identique à celle de l'hon. M. Chauveau, au sujet de l'attitude future de la province de Québec, si justice ne lui est pas rendue dans la question de l'arbitrage.

On mande d'Ottawa que la question de l'arbitrage sera probablement référée au Conseil privé de Sa Majesté.

La rumeur relative à l'ajournement du Parlement jusqu'en novembre, a sa source dans la proposition d'ajourner le Sénat pour huit à dix jours.

On annonce dans les cercles bien informés que 275 milles de lisses seront posés sur le chemin de fer intercolonial avant la fin de l'année.

La Gazette de Sacl annonce que la Banque des Marchands de Montréal a l'intention d'ouvrir une succursale à Soré.

Les journaux de Montréal annoncent que M. L. O. Loranger, avocat, a été élu conseiller municipal pour le quartier St. Louis, par une majorité plus de cent voix.

Parlant du débat en Chambre du député de Bellechasse, le correspondant parlementaire du Nouveau Monde dit: "M. Fournier parle bien. Son éloquence n'a pas paru posséder beaucoup d'éclat on de chaleur. Elle est plutôt froide et dialectique. Elle convainc plutôt qu'elle n'échauffe."

à moi! Je l'ai tué! Et tu m'appartiens! Et je t'aime! Et t'aime!" Il s'arrêta, vaincu par un spasme sinistre.

Il y avait quelque chose de plus hideux que le rêve de cette pauvre bête forcé s'agitant dans son opulence condamnée, comme la hyène tourne et fatigue sa rage dans une cage de fer.

C'était le sourire attendri et froid de la comtesse Athénais.

— Je ne vous savais pas poète, baron, murmura-t-elle, vous avez vos extases comme les autres amoureux; seulement elles ne sont pas couleur d'azur.

Chaufour la regarda avec une sorte d'hébétément où il y avait de la haine.

— Vous m'avez l'air, dit-il, vous m'avez l'air d'un moyen. Pour moi il est bon. Je l'employerais si vous vouliez me le vendre.

La comtesse garda son sourire cynique, mais elle répondit: "J'ai réfléchi; maintenant qu'elle a des soupçons contre nous, elle se défera de tout."

— Est-ce pour marchander, ce que vous objectez là? interrompit brutalement Chaufour.

La comtesse fit un petit signe de tête affirmatif et arrangea les plis de sa robe avec un certain soin coquet.

— Demandez ce que vous voudrez, s'écria Chaufour; puis je mieux dire? Elle resta un moment embarrassée entre son avidité et la crainte d'effrayer l'avarice de cet homme qui, pour garder son or, n'avait pas reculé devant le crime.

Chaufour s'agitait et rugissait. Mais un scrupule de ce genre ne pouvait arrêter longtemps la comtesse Athénais.

Nous avons reçu de MM. Arthur Evanturel et F. E. Alf. Evanturel, communication de deux affidavits faits et assermentés par eux devant M. L. J. Glackmeyer, J. P., dans lesquels ils confirment les assertions contenues dans un article du Canada au sujet d'un sermon prononcé par M. le curé de Beauport le 12 février.

Dans son affidavit, M. Alf. Evanturel déclare que M. Edouard O'Brien notaire, résident à Beauport, lui a dit que, sauf une légère variante, le langage prêt à M. le curé de Beauport par le Canada était bien celui qu'il avait tenu.

La Presse Religieuse.

M. le Rédacteur. Je suis un des fondateurs du Courrier du Canada. C'est assez dire que depuis longtemps déjà, j'ai fait mon deuil de l'argent que j'ai mis dans cette entreprise.

Je me suis d'abord consolé d'avoir fait un placement mauvais au point de vue financier, par la pensée que j'avais fait une bonne œuvre, en contribuant à fonder un organe de la religion et du clergé. Mais j'ai eu de perdre cette consolation. Je commence à croire que j'ai en core plus mal entendu les intérêts du clergé que ceux de son bureau.

Le Courrier du Canada a donné l'idée d'autres organes religieux. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui en ce genre, le Nouveau Monde, le Journal des Trois-Rivières, pour ne pas parler de l'Union des Cantons de l'Est et de la petite Gazette des Campagnes.

Avant la fondation de ces journaux, le clergé jouissait en Canada d'une considération et d'un respect qui n'ont, je crois, été égales à aucune époque de notre histoire. Non seulement personne n'aurait osé critiquer publiquement les actes des autorités ecclésiastiques supérieures, mais l'homme le plus hardi n'eût osé rien écrire contre un prêtre, aucun journal n'eût voulu publier une ligne attaquant le plus humble curé, soit dans son administration, soit dans sa conduite privée.

L'Avenir avait été mis au ban de l'opinion publique pour avoir agi d'une autre manière.

Que voyons nous aujourd'hui? Depuis quel que années les journaux font sans cesse, de communiqués, de correspondances, dans les quels des prêtres déclinent à belles dents quelques uns de leurs confrères.

Ce fait serait déjà bien regrettable s'il était isolé; mais il y en a un malheureusement de plus graves. D'autres ecclésiastiques se sont permis de critiquer violemment dans la presse les actes administratifs de leurs évêques. On a même vu tourner en ridicule dans des pamphlets aussi virulents, sinon aussi bien écrits, que ceux de Paul-Louis Courier, le métropolitain de la province ecclésiastique de Québec, un des hommes les plus saints, une des âmes les plus ecclésiastiques dont puisse se glorifier l'église du Canada.

De laïques, voyant le clergé se traiter ainsi, ont cru n'être pas tenu envers lui à plus d'égards qu'il ne paraissait s'en juger digne. Quelques uns ont lancé contre des prêtres des diatribes que l'Avenir lui-même n'eût osé publier.

Voilà certainement un état de choses aussi pénible qu'il est incontestable. Les catholiques qui sentent combien le respect du clergé est nécessaire au maintien de la religion, qui comprennent que le peuple, incapable de distinguer celle-ci de ses ministres, s'abandonnera s'il cesse de la respecter, doivent déplore profondément le changement qui s'est opéré. Tant que les journaux n'ont été lus que par les marchands, les hommes de professions, les personnes instruites, le mal était grand, mais il n'était pas général.

Aujourd'hui où les journaux commencent à être lus jusque dans les campagnes les plus reculées, on peut être sûr, s'il ne se fait pas de changement, que ce temps heureux où le prêtre à la campagne était considéré comme un être surnaturel, où non seulement on n'aurait pas osé lui imputer de vices, parce qu'on ne l'aurait pas soupçonné capable d'en avoir, mais où l'on ne mentionnait ses défauts qu'avec des circonlocutions infinies, on peut être sûr que ce temps ne reviendra plus.

Pour remédier à un mal il faut en connaître la cause. Quelle est la cause de celui qui vient d'être signalé? Si l'on veut bien y regarder de près, on trouvera que sa naissance coïncide avec la fondation des journaux destinés à être les organes du clergé. Quoi de plus admirable, par exemple, que le respect et la considération dont celui-ci jouissait dans le diocèse de Québec, il y a une quinzaine d'années, aussi bien parmi les Protestants que parmi les Catholiques? Mais aussi quel accord, quelle harmonie existaient dans son sein? Il n'avait, pour ainsi dire, qu'un cœur et qu'une âme. En union parfaite avec son vénérable archevêque, il attendait toujours sur mot d'ordre sur toute question importante.

La fondation des journaux se donnant comme les organes du clergé, a certainement coïncidé avec la disparition de cet âge d'or de la religion catholique en Canada. Mais ces journaux ont été la cause du changement qui s'est fait parmi nous? Je n'hésite pas à répondre dans l'affirmative. Jusqu'à leur établissement, on avait, d'instinct, cru leur devoir en dehors des discussions de la presse les questions exclusivement religieuses, les questions ressortissant directement des autorités ecclésiastiques. On avait compris que ces questions ne devaient pas être discutées dans l'intimité du clergé. La presse paraissait un théâtre trop mondain pour de pareils débats.

Les directeurs des organes ecclésiastiques crurent, à tort, que ceux-ci étaient soustraits à la règle commune. Un journal ne peut pas, sans devenir une simple gazette officielle, être un tribunal où un juge rend ses sentences, une chaire où l'autorité ecclésiastique publie ses décrets, s'étant nécessairement une tribune où des discutants s'efforcent de convaincre leur auditoire, une arène où des combattants cherchent à terrasser leurs adversaires, un théâtre où le public est appelé à se porter juge, à décerner aux acteurs l'éloge ou le blâme, à punir par des sifflets ou à récompenser par des applaudissements. Pour qu'il en fut autrement d'un organe religieux, il faudrait qu'il choisît ses abonnés, qu'il n'eût pas besoin d'eux pour vivre, qu'il ne fût pas obligé de chercher à les attirer et à les retenir. Or, quant à ces organes appartenant à la presse, qu'ils ne peuvent en avoir les avantages sans en partager les inconvénients, on crut pouvoir y amener ces questions qui, jusque-là, n'avaient été discutées que dans l'intimité du clergé. On fit assisiter le public à des discussions qui, auparavant, n'avaient pas dépassé le seuil du presbytère. Le clergé perdit ainsi le prestige résultant de l'unité de doctrines, et même d'opinions, qui avait toujours paru exister chez lui auparavant.

Les lecteurs de journaux, constitués jadis entre deux prêtres discutant une question religieuse, en vinrent tout naturellement à examiner, à critiquer, au lieu de les adopter comme autrefois sans discussion, les actes de l'autorité ecclésiastique.

Le mal était déjà grand, mais il n'aurait pas pris les proportions qu'il a, si les journaux ecclésiastiques eussent été rédigés par de vieux prêtres conservant dans la presse les formes polies, amicales, charitables qui doivent exister dans les discussions du clergé. Mais on vit, en fait, dans l'arène de jeunes prêtres récemment sortis du monde, en ayant encore toutes les passions, n'ayant pas eu le temps d'apprendre les doctrines ecclésiastiques, de se pénétrer de leur jeunesse, ils crurent pouvoir transporter dans la discussion des questions religieuses, entre prêtres, des procédés de polémique qu'on tolère à peine dans la presse profane.

Mais il y a un fait qui a contribué plus que toute autre chose à compromettre la presse religieuse. Des laïques réussirent à y entrer pour satisfaire des intérêts personnels. Connaissant la disposition charitable du clergé à ne jamais soupçonner le mal, à prendre les gens pour ce qu'ils se donnent, ils se firent admettre dans les journaux du clergé en se faisant passer pour les seuls vrais catholiques dans le monde, en représentant celui-ci comme composé d'hommes ou bien ignorant leur religion, ou bien la pratiquant pas. Plusieurs d'entre eux n'avaient

hésitant et cauteleux; vous nous avez fait beaucoup de mal, et pouvez-vous me rendre les années perdues? Je vous livre plus que ma conscience, car cet enfant était ma dernière affection. Épargnez-moi l'humiliation de stipuler un chiffre. Fixez vous-même la somme et soyez généreux... très généreux, vous savez... j'ai de grands besoins, etc.

Pendant que Chaufour se penchait pour écrire, elle ajouta du bout des lèvres: "— J'accepterai ou je refuserai, selon la somme. Rien n'est dit.

La plume du baron courut sur le papier. Il parvint à signer et revint vers la comtesse en disant: "— Est-ce assez?"

Athénais lut, et ce fut comme un éblouissement qui passa devant ses yeux.

Elle voulut se mettre sur ses pieds, mais elle retomba et balbutia: "— Elle est à vous! je réponds de tout. J'ai là mon plan, il est impeccable. Je connais vos propriétés mieux que vous-même. Il est un lieu chez vous où non serons à l'abri comme si les remparts d'une forteresse nous entouraient. Nous ne dirons notre secret à personne, nous n'emmènerons personne autre que le magistrat et François, qui est à moi, et..."

"— Comme de moi-même. — Qu'il attèle. Nous partons dans un quart d'heure. — Athénais consentira-t-elle à nous suivre? — Oui, car elle croira que nous retournerons à Paris.

"— Et où allons-nous? — Très loin... et très près. Il faut que, dans la pensée d'Angélique, nous ayons mis, demain soir, une énorme distance entre elle et ceux qui pourraient lui venir en aide.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 27 FÉVRIER 1871.

LA

TACHE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE. LE COIN DE CHARLEMAGNE

— M'a-t-on entendue? dit la comtesse un instant. — Ne le baron gardait encore le silence, d'un ton délibéré: vous renoncez? C'est peut-être plus d'indépendance que vous désirez. — Alors, s'écria-t-elle, je ne suis pas riche, mais je ne suis pas pauvre. — Alors, dit-il, je ne suis pas riche, mais je ne suis pas pauvre. — Alors, dit-il, je ne suis pas riche, mais je ne suis pas pauvre. — Alors, dit-il, je ne suis pas riche, mais je ne suis pas pauvre. — Alors, dit-il, je ne suis pas riche, mais je ne suis pas pauvre.

te, voici tous les Saint-Pierre d'Agave ressuscités et relevés! La terrible habileté de ce vieux nègre de génie, Toussaint Chaufour, votre père, aura vainement remué des montagnes. Vos palais et vos châteaux sont bâtis sur le sable. — Et qui sait même si je tomberai avec vous? Est-ce à moi que le crime a profité? Je suis plus pauvre que Job et vous êtes riche horriblement, riche à effrayer la conscience publique! — Il y a bien des haines, allez, autour de ces immenses fortunes, et de la jalousie des pauvres qui forment l'incalculable majorité, cherchez toujours, même sans motif, quelque mystérieuse infamie sous ces tas d'or. — Vous êtes propriétaire de mes biens, baron, cela m'innoce. En outre, je suis femme; la femme, depuis notre mère Ève, est écoutée toujours quand elle dénonce le tentateur. — Enfin, j'ai élevé l'orpheline, et quand, au lieu de vous livrer pour de l'argent, je mettrai sa main pure dans celle de l'orphelin... — Jamais, interrompit Chaufour d'une voix sourde. Jamais Angélique ne sera à un autre qu'à moi! Je la tuerais plutôt. — Je vous jure, poursuivait la comtesse, comme si elle ne l'eût point entendu, je vous jure que j'ai caressé plus d'une fois cette pensée de revanche. Vous êtes notre ennemi naturel et mortel! depuis que j'ai l'âge de raison, je vous vois, vous ou votre père, debout sur notre ruine. Ce sont nos discussions qui toujours ont fait votre force. Je vous jure, et ce n'est pas une illusion, que nous serons sauvés, oui, même moi avec les autres, dès qu'on nous verra tous ensemble d'un côté, nous, les victimes, et que de l'autre vous resterez, tout seul, vous, le bourreau. — Elle se tut, persuadée elle-même à demi par ces paroles, qui n'étaient pourtant qu'un plaidoyer.

Il y avait une si grande somme de vrai ou du moins de vraisemblable dans ces paroles, qu'elle s'interrogea pour savoir si n'était pas sa véritable voie. — Chaufour répondit: "Je n'aurais de vos menaces sans la misérable folie qui s'est emparée de moi: Angélique, voilà votre talisman. Il n'y a qu'Angélique! J'aime, et je ne soupçonnais pas qu'on put aimer ainsi. L'idée du jeune anant, du rendez-vous, du serment échangé peut-être, au lieu de refroidir ma passion l'exalte jusqu'au délire. J'ai aimé son sourire d'enfant, mais j'adore la fièvre inquiète qui relève son beau front et la fait plus belle. Je suis subjugué, je suis esclave, et le feu sombre qui brûlait tout à l'heure dans ses yeux me consume. Je deviens vieux, entendez-le bien, jamais je n'ai espéré être aimé d'elle; maintenant que j'ai lu dans son regard farouche, qui m'a fait baisser les yeux il n'y a qu'un instant. — Mais l'avez-vous bien vue? fit-il en s'interrompant et d'une voix essoufflée par les palpitations qui battaient sa poitrine. Quelle révolte humaine, mais calme! Que de contenu! Que de mépris! Est-ce la jeune fille d'hier? — Maintenant, disais-je, je suis sûr d'être haï. Que m'importe? Non, ce n'est pas assez dire: tant mieux! Je préfère la haine au dédain. Quant son cœur s'élançait vers un autre: elle souffrirait au moins, puisque je serai entre eux deux, comme le mur d'une prison. D'ailleurs, je le tuerais, cet autre, et il me semble qu'il n'existe rien au-dessus de cette volupté. Je le tuerais, car il viendrait, la nuit, dans ma maison, dont je laisserais la porte entr'ouverte. Elle attendra! Il me semble que je vois son sourire coïcte. Un bruit de pas. Elle se lève les bras ouverts, la joue pâle, emporpurrée: "Est-ce toi? — Oui, c'est moi, le nègre blond, le mari, le maître, et vous mes mains, elles sont rouges! Et je t'aime! Et tu es

à moi! Je l'ai tué! Et tu m'appartiens! Et je t'aime! Et t'aime!" Il s'arrêta, vaincu par un spasme sinistre. — Il y avait quelque chose de plus hideux que le rêve de cette pauvre bête forcé s'agitant dans son opulence condamnée, comme la hyène tourne et fatigue sa rage dans une cage de fer. — C'était le sourire attendri et froid de la comtesse Athénais. — Je ne vous savais pas poète, baron, murmura-t-elle, vous avez vos extases comme les autres amoureux; seulement elles ne sont pas couleur d'azur. — Chaufour la regarda avec une sorte d'hébétément où il y avait de la haine. — Vous m'avez l'air, dit-il, vous m'avez l'air d'un moyen. Pour moi il est bon. Je l'employerais si vous vouliez me le vendre. — La comtesse garda son sourire cynique, mais elle répondit: "J'ai réfléchi; maintenant qu'elle a des soupçons contre nous, elle se défera de tout." — Est-ce pour marchander, ce que vous objectez là? interrompit brutalement Chaufour. — La comtesse fit un petit signe de tête affirmatif et arrangea les plis de sa robe avec un certain soin coquet. — Demandez ce que vous voudrez, s'écria Chaufour; puis je mieux dire? Elle resta un moment embarrassée entre son avidité et la crainte d'effrayer l'avarice de cet homme qui, pour garder son or, n'avait pas reculé devant le crime. — Chaufour s'agitait et rugissait. Mais un scrupule de ce genre ne pouvait arrêter longtemps la comtesse Athénais. — Jérôme pesa sur vous. Vous lui donneriez d'abord trois cent mille francs que je lui dois. Vous les lui donneriez de la main à la main, en échange de ma reconnaissance que vous me rendez. Accordez-vous cela?

Chaufour répéta le chiffre sans approuver ni blâmer, et seulement pour se le mettre dans la mémoire. — Mes autres dettes, continua la comtesse, peuvent s'élever à une somme pareille. Vous les payerez et m'apporterez toutes les quittances. — Cela fait six cent mille francs, dit Chaufour, c'est bien. — Mes dettes payées, poursuivait la comtesse, il faut vivre. — Madame, interrompit le baron, vous ne m'avez pas compris. Je vous ai dit: Fixez, exigez. Je veux Angélique, entendez moi bien: je la veux! — C'est que, dit Athénais, je suis bien loin de mettre en doute votre parole, mais les affaires sont les affaires. Il me faudrait à tout le moins une sûreté. — Chaufour plongea la main dans la poche de sa redingote et en retira son carnet dont il déchira une feuille portant l'entête de sa maison. — Ceci peut faire foi, dit-il, pour trois millions. Dicter, j'écris et j'esigne. — Il s'était levé pour aller jusqu'à sa table et tremper une plume dans l'encrier. — Ses mouvements étaient lent et raides comme ceux d'un automate. — Entre ses paupières demi-closées, la comtesse le suivait d'un regard trouble. — Eh bien? fit le baron, j'attends. Est-ce que vous allez me donner le temps de réfléchir? Athénais avait le cœur tout serré par la frayeur de ne pas demander assez. Elle sentit la menace, et cependant elle ne parla point encore. — Elle aurait voulu une mesure mathématique pour jauger exactement la frénésie de ce satyre qui était sa poule aux œufs d'or. — Combien valait au juste ce délire? — Je suis la comtesse de Saint-Pierre d'Agave, Denis, prononça-t-elle tout bas d'un ton hé-



Annonces Nouvelles.

SUFFISANT POUR TOUS. Fonds de Banqueroute VALEUR DE 50,000 PIASTRES.

LES sousigné ayant acheté le fonds de commerce considérable et bien assorti de MM. BERNARD L. & HEMOND, No 4, rue St. Jean, à une

Réduction de 50 par cent sur le prix coûtant.

Informent leurs nombreuses pratiques et le public généralement qu'ils offrent la balance du fonds de commerce à une

AUTRE REDUCTION DE 25 PAR CENT,

pour la raison que le tout doit être vendu le 1er Mai, et le magasin livré à cette date. En offrant cet avantage extraordinaire au public, ils sollicitent une visite spécialement des Institutions Religieuses de Charité pour le fonds de Commerce susdit, au magasin ci-dessus occupé par MM. Bernard & Hémond où elles trouveront un assortiment de Draps, Tweeds, Soieries, Lainages, Toile, Coton, Articles de Gout, etc., etc., tous à 50 par cent meilleur marché que leur valeur réelle.

— AUSSI —

Un lot considérable de Coupons faits pendant la vente, à vendre pour moins de la moitié du prix. Le public est invité à venir voir l'assortiment.

GUAY & Cie.

Québec, 24 fév. 1871.

Acte de la Faillite 1869.

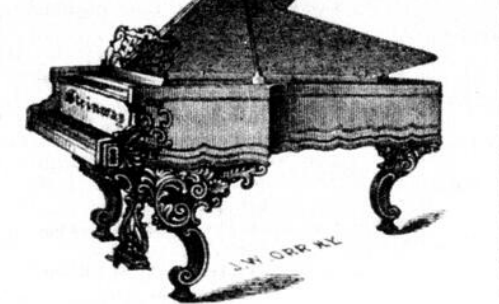
Dans l'affaire de FLORE RICHARD, épouse séparée quant aux biens de ETIENNE LARIVÉE et ETIENNE LARIVÉE, ci-devant forgeron, tous deux associés et faisant affaire sous les noms et raison de T. R. LARIVÉE & Cie.

LES Faillits n'ayant fait une cession de leurs biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue St. Pierre, Québec, MERREDI, le 15e jour de MARS, à 11 heures A. M., pour recevoir un rapport de leurs affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE, Syndic ad interim.

Québec, 27 fév. 1871.—2s

PIANOS.



S. SICHEL & CIE., Agents pour les Célèbres Piano-Forte de Steinway & Pils, Chickering & Pils, Haines & Frères.

LES Instruments ci-dessus sont les meilleurs Pianos manufacturés et seront vendus à notre dépôt (Magasin de M. R. MORGAN) aux plus BAS PRIX des fabricants.

Pianos à louer à des conditions faciles. Un bon accordeur dont l'ouvrage est garanti, est attaché à l'établissement.

Tous les ordres seront exécutés avec soin et promptitude. Que les personnes désirant se procurer un instrument de musique de première classe viennent bien s'adresser à cet établissement.

S. SICHEL & CIE. Québec, 23 fév. 1871.

ESPRITS.

Reçues par le Grand Tronc: Tonnes d'Esprits de Gooderham & Wort, 50 O. P. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 23 fév. 1871.

CHEROOTS DE MANILLE.

Reçues par le Grand Tronc: Caisses de Cheroots de Manille, 10 mille chacune. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 23 fév. 1871.

RIZ.

Sacs, Demi Sacs, Qte. de Sacs, De Riz d'Arracan A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 23 fév. 1871.

GENIEVRE DE HOLLANDE.

Genièvre de J. D. Kuyper & Fils, en Parquets, en Caisnes, en Caisnes Vertes, en Caisnes Rouges. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 23 fév. 1871.

EAU-DE-VIE.

Tonnes, Barils, Caisnes, d'Eau-de-Vie de Jules Robin & Cie. A vendre par WILLIAM POSTON. Québec, 23 fév. 1871.

A VENDRE.

UN RON ENGIN, de la force de 8 chevaux, avec Chaudières, etc. Conditions libérales. S'adresser à T. LARIVÉE, No. 24, rue des Fossés, St. Roch. Québec, 21 fév. 1871.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE bonne maison à deux étages, avec toutes ses dépendances, située à la Rivière-du-Loup, (en bas). S'adresser à S. LACHANCE, Pharmacien à la Rivière-du-Loup. Ou à T. LARIVÉE, Rue des Fossés. Québec, 18 fév. 1871.

RYE WHISKEY.

BARILS de Teddy de Gooderham & Wort actuellement reçus, et

WILLIAM POSTON Québec, 25 fév. 1871.

A Vendre ou à Louer.

LE Cottage "Colerne" sur le chemin de Beauport, ci-devant résidence de feu John Racy, etc. Avec 18 acres de terre adjointe au cottage, avec Grange et Etable en bon ordre. Quand à la beauté du site, à la salubrité de l'endroit, il n'y a aucune comparaison à faire avec les autres résidences dans le voisinage de Québec. S'adresser au Dr. RACEY, No. 6, rue Collins. Québec, 17 fév. 1871.

A Vendre ou à Louer.

LES Carrières "Colerne" de Beauport. La pierre extraite de ces carrières est d'une qualité choisie. Ce sont ces carrières qui ont fourni la pierre pour la construction de l'Asile des Aliénés. S'adresser au Dr. RACEY, No. 6, rue Collins. Québec, 17 fév. 1871.

A VENDRE.

DEUX Sets de Chambre à Coucher en Noyer Sculpté, composé de quatre articles chaque: Un Bureau de Toilette, un Chiffonnier, une Table-Armoire et une Conchette. Le tout valant \$300 chaque. Prix réduit à \$32 Conditions libérales. OCTAVE LEMIEUX & Cie. Encanteurs et Courtiers. Québec, 14 fév. 1871.

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente une Ferme située dans la paroisse St. Joseph, de Lévis, de 3 acres environ de front sur 40 acres de profondeur. La maison est de tout dernierement complètement réparée; les dépendances et les barrières et clôtures sont en bon ordre et la ferme est en excellente condition. Elle est située à 4 milles du bateau-à-vapeur et à deux milles des fortifications. La grève y est attachée et à 3 acres de l'extrémité-est d'Anso-est des Jardins. Il y a aussi un Moulin à Scie à 2 acres de la maison. Pour les détails, s'adresser à H. C. Austin, Notaire, ou à Charles Bourget, écr. N. P., Bureau de Poste, Lauzon ou au sousigné sur les lieux. MICHEL POWER, N. B.—La Ferme est en Franc et Commun Socage. Québec, 14 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UNE magnifique maison à deux étages en briques, contenant 9 Chambres, avec les améliorations les plus modernes, située, No. 17, Rue Garneau, ci-devant rue St. Joseph, Haute-Ville. Conditions libérales. S'adresser au propriétaire, F. CHARRON, J. B. C. HEBERT, et J. A. E. CHAPERON, N. P. Québec, 10 fév. 1871.

BUREAU A LOUER.

UN MAGNIFIQUE BUREAU, bâtisse Lemoine, coin des rues Sous-le-Fort et quai Napoléon. S'adresser à CARRIER & DIGN, Quai Napoléon. Québec, 6 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UNE maison de première classe, faubourg et rue St. Jean, No. 814, contenant huit appartements bien divisés et bien finis, avec le Gas, l'Eau, Cabinet d'Aisain, Réserve, Hangar, Cour, etc., etc. Loyer \$45. — AUSSI — Un grand nombre d'autres maisons Loyer depuis \$15 à \$50. S'adresser à H. BOLDUCC, Notaire. Québec, 30 janv. 1871.—1m

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente la propriété située sur le chemin Ste. Foye, appartenant à M. John Barstall. S'adresser à F. BILLINGSLEY, JAS. ROWBOTTOM. Québec, 30 janv. 1871.

MAISON A VENDRE.

UN magnifique terrain situé au faubourg St. Jean, rue St. Jean, contenant quarante pieds de front, sur cent dix pieds de profondeur, avec Maison Hangar, Ecurie, etc., etc., et un beau grand jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser à H. BOLDUCC, Notaire. Québec, 26 janv. 1871.—3m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente la propriété située sur le chemin Ste. Foye, appartenant à M. John Barstall. S'adresser à F. BILLINGSLEY, JAS. ROWBOTTOM. Québec, 30 janv. 1871.

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente la propriété située sur le chemin Ste. Foye, appartenant à M. John Barstall. S'adresser à F. BILLINGSLEY, JAS. ROWBOTTOM. Québec, 30 janv. 1871.

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A VENDRE.

UN grand terrain de 60 pieds de front sur 200 pieds de profondeur, rue St. Marguerite, St. Roch, deuxième maison de la rue du Fort, terrain propre à établir des manufactures à louer. — AUSSI — Un haut de maison dans la rue des Fossés, contenant huit Chambres, en bon ordre, avec Cave, Greniers, etc., etc. S'adresser à T. LARIVÉE, No. 24, Rue des Fossés. Québec, 18 fév. 1871.

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente une Ferme située dans la paroisse St. Joseph, de Lévis, de 3 acres environ de front sur 40 acres de profondeur. La maison est de tout dernierement complètement réparée; les dépendances et les barrières et clôtures sont en bon ordre et la ferme est en excellente condition. Elle est située à 4 milles du bateau-à-vapeur et à deux milles des fortifications. La grève y est attachée et à 3 acres de l'extrémité-est d'Anso-est des Jardins. Il y a aussi un Moulin à Scie à 2 acres de la maison. Pour les détails, s'adresser à H. C. Austin, Notaire, ou à Charles Bourget, écr. N. P., Bureau de Poste, Lauzon ou au sousigné sur les lieux. MICHEL POWER, N. B.—La Ferme est en Franc et Commun Socage. Québec, 14 fév. 1871.—1m

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente une Ferme située dans la paroisse St. Joseph, de Lévis, de 3 acres environ de front sur 40 acres de profondeur. La maison est de tout dernierement complètement réparée; les dépendances et les barrières et clôtures sont en bon ordre et la ferme est en excellente condition. Elle est située à 4 milles du bateau-à-vapeur et à deux milles des fortifications. La grève y est attachée et à 3 acres de l'extrémité-est d'Anso-est des Jardins. Il y a aussi un Moulin à Scie à 2 acres de la maison. Pour les détails, s'adresser à H. C. Austin, Notaire, ou à Charles Bourget, écr. N. P., Bureau de Poste, Lauzon ou au sousigné sur les lieux. MICHEL POWER, N. B.—La Ferme est en Franc et Commun Socage. Québec, 14 fév. 1871.—1m

A VENDRE.

UN sousigné offre en vente la propriété située sur le chemin Ste. Foye, appartenant à M. John Barstall. S'adresser à F. BILLINGSLEY, JAS. ROWBOTTOM. Québec, 30 janv. 1871.

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital, Montréal. Québec, 10 fév. 1871.—1m

A LOUER.

UN sousigné se permet d'attirer l'attention des Amateurs de Cigares, sur les cigares estampés fabriqués en cette ville et imitant le CIGARE "CABLE" La Cour de Chancellerie à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "Cable." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose. Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonneraient, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux. Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le Cigare même, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très mince et collé sur le Cigare. Afin de n'être pas induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en Or "S. DAVIS CABLE," et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "Cable," et que les étiquettes sur la boîte et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. S. DAVIS, Manufacturier des Cigares "Cable," No. 18, Rue de l'Hôpital

